

Conditions générales concernant les cours 2 phases (édition août 2010)

Inscription définitive au cours 2 phases

Ce document constitue une confirmation de votre inscription qui deviendra effective sous réserve du paiement effectué dans le délai imparti. Si votre paiement ne nous parvenait pas dans le délai fixé, il nous est possible d'attribuer la place à une autre personne. Par le règlement de la finance de cours, vous déclarez avoir lu les conditions générales concernant les cours 2 phases, vous les acceptez et vous vous inscrivez définitivement à la formation susmentionnée.

Modification et annulation d'inscription

Tout déplacement de date de cours entraîne une charge pour le secrétariat que nous facturons CHF 40.-.

Toute annulation de participation doit nous parvenir par écrit (courrier, Email, fax).

Sauf cas de force majeure, dûment justifié auprès de la direction du CFR, le retrait de l'inscription de la part du client entraîne pour celui-ci des frais d'annulation:

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le début du cours: remboursement à 70 %;
- Annulation durant la période d'un mois et jusqu'à 15 jours avant le début des cours: remboursement à 50 %;
- Annulation durant les derniers 15 jours avant le début du cours ou après le début de celui-ci: aucun remboursement possible;

Aucun remboursement de la finance n'est possible en raison d'une arrivée tardive.

Annulation du cours

Afin d'assurer un bon déroulement des cours l'autorité a fixé le nombre minimum de participants à 6 et le maximum à 12 participants. Si le nombre des participants est inférieur à 6, le CFR a l'obligation d'annuler le cours car il ne sera pas reconnu. Le CFR prévient les personnes inscrites dans les meilleurs délais et ils trouveront ensemble une solution de remplacement. Le remboursement des montants de cours déjà versés pourra être envisagé.

Modifications des programmes et des prix

La direction du CFR se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

Préparation du véhicule

Si vous suivez le cours avec votre véhicule, prenez le temps de le préparer. Vérifiez le bon état des pneus et leur pression de gonflage. Videz l'ensemble du véhicule de tout objet inutile car ils peuvent vous blesser lors des freinages. Contrôlez les niveaux (huile, eau, carburant, liquide lave glaces). Les véhicules qui ne seraient pas en état de fonctionner en toute sécurité seront refusés et le candidat sera contraint de louer un véhicule afin de suivre le cours

Documents

Le candidat doit être en possession de son permis de conduire et du permis de circulation du véhicule. Il doit également se munir de la présente convocation.

Consignes de sécurité et comportement sur le centre

Parquez les véhicules aux emplacements marqués - Ne circulez pas sur les pelouses – Respectez les consignes des instructeurs - Ne dépassez pas les limites de vitesse prescrites par les instructeurs - N'effectuez pas d'exercices ailleurs qu'aux emplacements indiqués par les instructeurs - Lors des tours de piste, circulez normalement et ne dépassez pas - Les exercices s'effectuent fenêtres fermées et ceinture bouclées - Le départ pour un exercice est toujours indiqué par l'instructeur à l'aide d'un drapeau rouge, d'un signal lumineux ou par radio - A la fin de la journée, lorsque les exercices sont terminés, il vous est interdit de retourner sur la piste.

Toute personne qui ne respecte pas les consignes de sécurité ou qui perturbe le bon déroulement du cours peut être exclue sur le champ. L'attestation ne sera pas délivrée et aucun remboursement de cours ne sera effectué.

Assurances

Le CFR décline toute responsabilité pour les éventuels dommages (accident, vol ou perte d'objets personnels) que vous pourriez subir dans l'enceinte du CFR. Des casiers que l'on peut fermer à clé sont disponibles au secrétariat. Votre véhicule sera assuré en casco complète avec franchise de CHF 1'000.- durant le cours. Vous effectuez ce cours sous votre entière responsabilité et seule l'assurance de votre véhicule sera actionnée en cas de dommage causé si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.

Questionnaire d'évaluation des formations

Dans le but constant d'améliorer la qualité de la formation, un questionnaire d'évaluation est remis aux participants à l'issue de chaque cours. Ce questionnaire sera rempli sur place et restitué à la personne responsable de l'organisation.

Attestation

Une attestation de suivi de cours est délivrée uniquement aux personnes ayant participé à la durée totale du cours et dont la finance d'inscription a été entièrement réglée. Toute demande de duplicata entraîne une charge pour le secrétariat que nous facturons CHF 40.-.

Réclamations

Les réclamations dûment motivées doivent être adressées à la direction du CFR, case postale 116, 1073 Savigny. En cas de litige, le for juridique se situe à Lausanne.

""Le Centre de formation routière de Savigny SA est certifié EduQua, certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue"

